Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20260311-D-28-11032026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2026
Publication : 19/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mars 2026
Délibération n°28-11032026

OBJET : Admission en non-valeur

M. Philippe GUIARD, Vice-président du CIAS, expose au conseil d'administration qu'à la demande de la DGFIP, il doit être procédé à l'admission en non-valeur de la liste 8112771015 :

EXERCICE	SERVICE	MOTIF	IMPUTATION	MONTANT
2022	ALSH	Poursuite sans effet	6541	240.39 €
2023	ALSH	Poursuite sans effet	6541	735.16€
	Portage repas	Décédé et demande renseignement négative	6541	242.40€
2024	ALSH	Poursuite sans effet	6541	26.82 €
	Portage de repas	RAR Inférieur seuil poursuite	6541	0.10€
	EAJE	RAR Inférieur seuil poursuite	6541	1.41€
2025	ALSH	Poursuite sans effet	6541	0.42€
	Portage de repas	RAR Inférieur seuil poursuite	6541	1.60
TOTAL DE LA LISTE				**1 248.30€**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide**, à l'unanimité,** de :

- ⇨ **DECIDER** de procéder à la créance éteintes telle que présentée ci-dessus,
- ⇨ **AUTORISER** le Président ou Vice-président, à émettre un mandat au compte 6541 pour ce montant.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 18
Vote :
POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 11 mars 2026
Philippe GUIARD
Vice-président

Centre intercommunal d'Action Sociale Pays de Craon CIAS PAYS de CRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département de la MAYENNE

CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, , M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, Mme RENAULT Patricia,

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, M GERARD Jean-François, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa, M GAUBERT Jean-Eudes

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.